



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie et de la formation
Service de l'industrie, du commerce et du travail
Observatoire valaisan de l'emploi

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit
Arbeitsmarktbeobachtung Wallis

FOCUS « CONSTRUCTION »

CHÔMAGE BAS ET PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE HYPOTHÈSES ET EXPLICATIONS



Le contenu de ce rapport reflète exclusivement les points de vue des personnes rencontrées dans le cadre d'une étude empirique menée par le Service de l'industrie, du commerce et du travail.

Liste des abréviations

AC	Assurance Chômage
AELE	Association européenne de libre-échange
CDI	Contrat à durée indéterminée
EPT	Equivalents plein-temps
HES	Haute école spécialisée
ORP	Office régional de placement
OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
RHT	Réduction de l'horaire de travail
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
SFOP	Service de la formation professionnelle
UE	Union Européenne

Résumé

Problématique

Comment expliquer que le nombre de demandeurs d'emploi dans le secteur de la construction soit si bas depuis novembre/décembre 2021 et que ce phénomène s'étende durant le premier semestre de l'année 2022 ?

Hypothèses

- 1) Les conditions météorologiques ont été très favorables aux activités de chantiers (peu de précipitations, températures plutôt clémentes, etc.) durant l'hiver 2021 et ce phénomène s'est prolongé en début d'année 2022 : **hypothèse non-confirmée** ;
- 2) Une présence moins importante de saisonniers dans la construction et une pratique plus répandue des contrats à durée indéterminée (CDI) : **hypothèse confirmée** ;
- 3) Certains travailleurs de la construction se sont réorientés vers d'autres secteurs économiques, notamment vers le secteur de l'industrie ; **hypothèse non-confirmée** ;
- 4) Le monde de la construction bénéficie d'une période de haute conjoncture et des effets de rattrapage se font sentir suite la crise sanitaire : **hypothèse confirmée**.

Conclusion

A la suite des différents entretiens menés dans le cadre du présent rapport, il en ressort que la situation que nous observons depuis la fin de l'année 2021 devrait se prolonger et **le chômage dans la construction ne devrait ainsi plus atteindre de sommets comme observés par le passé (la courbe de la saisonnalité devrait s'atténuer)**. Dans cette période de forte activité de constructions, nous devons toutefois faire preuve de prudence, car certains risques planent et pourraient venir impacter négativement le secteur dès 2023 (baisse pouvoir d'achat de la population, inflation, hausse des taux hypothécaires, etc.).

1. Introduction

Préambule

Le secteur de la construction comprend :

- ... le **gros œuvre** (notamment la construction de bâtiments, de routes et de tunnels) ;
- ... le **second œuvre** (métiers de finition intervenant à la suite du gros œuvre comme la peinture, le chauffage, les installations électriques, la plomberie, etc.).

En Valais, le secteur de la construction :

- ... recense **2'615 établissements** ;
- ... compte **15'307 équivalents plein-temps (EPT)**, soit **10.8% de l'ensemble des EPT dans le canton¹** ;
- ... pèse environ **7.1% du produit intérieur brut (PIB) cantonal²** (vs 5% pour la Suisse).

Contexte

L'année 2020 a débuté par une crise sanitaire à l'échelle mondiale entraînant un ralentissement général de l'économie suite aux mesures de confinement. Après une courte période d'hésitations, les autorités fédérales et cantonales ont opté pour une non-fermeture des chantiers dans la construction, ce qui a permis de limiter en partie les effets néfastes de la pandémie dans ce secteur. Le faible nombre de demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT) en comparaison avec d'autres secteurs tels que le tourisme ou encore le commerce en est un bon indicateur³.

Le premier trimestre 2021 s'est inscrit dans la continuité de l'année 2020 avant une forte reprise des activités économiques à partir du printemps 2021 où les désinscriptions du chômage ont été marquées. La demande et la consommation ayant explosé, cela a entraîné notamment une pénurie de matières premières faisant croire, cette fois-ci, à un véritable ralentissement dans certains pans du secteur de la construction (goulets d'étranglement dans l'approvisionnement des matières premières comme le bois par exemple). Or, malgré quelques reports et prolongations de délai de construction, ce phénomène n'a pas eu d'impact particulier pour le secteur, ce qui s'est notamment traduit par des chiffres du chômage relativement bas dès le 2^{ème} trimestre 2021 jusqu'à atteindre un seuil historiquement bas de demandeurs d'emploi dans la construction en novembre et décembre 2021.

In fine, ce phénomène s'est poursuivi durant le premier semestre 2022 où les chiffres n'ont jamais été aussi faibles depuis que les données sont disponibles⁴.

Problématique

Après observation des données compilées dans le graphique ci-après, et au vu du contexte dans lequel nous évoluons depuis maintenant deux ans, l'interrogation de la Direction du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) est la suivante : **comment expliquer que le nombre de demandeurs d'emploi dans le secteur de la construction soit si bas depuis novembre/décembre 2021 et que ce phénomène s'étende durant le premier semestre de l'année 2022 ?**

Afin de tenter d'apporter une réponse à cette question qui sera en toile de fond de notre étude, l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) s'est appuyé sur un certain nombre d'hypothèses, c'est-à-dire de suppositions que le SICT tire de son travail de lutte contre le chômage saisonnier. En effet, l'objectif d'une hypothèse est d'émettre une proposition de réponse à la question de départ sous une forme suffisamment

¹ Ces données font état de la situation en 2020 et sont disponibles sur le [site internet](#) du Service de statistique et de péréquation.

² Les données concernant la décomposition du PIB cantonal par branches économiques sont calculées par l'Institut d'économie appliquée (CREA) de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne (valeurs moyennes 2012-2021). Elles sont disponibles dans l'édition 2022 du « [Rapport sur le PIB romand](#) ».

³ Les demandes d'indemnités RHT provenant d'entreprises de la construction représentent 5.8% du total des demandes reçues par le SICT depuis mars 2020. A titre de comparaison, le nombre de demandes RHT pour l'hôtellerie-restauration et le commerce se montent à respectivement 36.6% et à 17.6%.

⁴ Ce sont les chiffres les plus bas depuis 2004 (année des premières données disponibles dans Lamda), à l'exception de 2006.

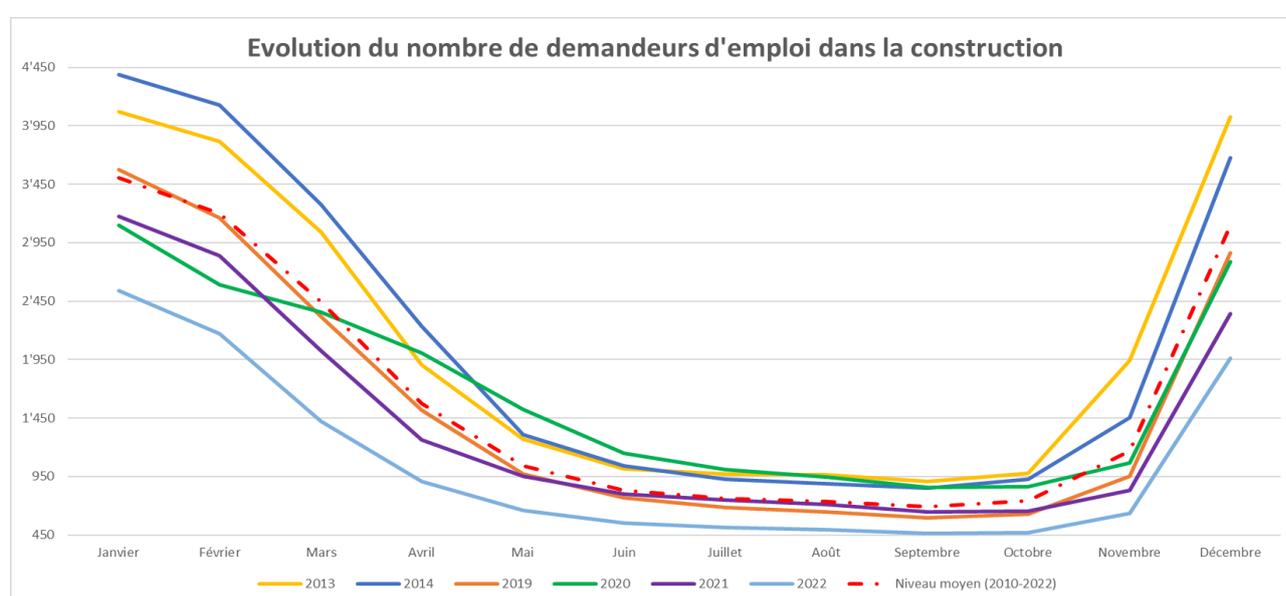
synthétique pour être validée (ou pas) à l'aide d'une enquête de terrain. Les hypothèses que nous avons émises sont les suivantes :

Hypothèse N°1 : les conditions météorologiques ont été très favorables aux activités de chantiers (peu de précipitations, températures plutôt clémentes, etc.) durant l'hiver 2021 et ce phénomène s'est prolongé en début d'année 2022.

Hypothèse N°2 : une présence moins importante de saisonniers dans la construction et une pratique plus répandue des contrats à durée indéterminée (CDI).

Hypothèse N°3 : certains travailleurs de la construction se sont réorientés vers d'autres secteurs économiques, notamment vers le secteur de l'industrie.

Hypothèse N°4 : le monde de la construction bénéficie d'une période de haute conjoncture et des effets de rattrapage se font sentir suite la crise sanitaire.



Méthodologie

Pour obtenir l'image la plus précise de ce qui se passe dans les faits, nous avons mis nos hypothèses à l'épreuve à l'aide de la méthode des entretiens semi-directifs. Ils consistent en une série de questions ouvertes, préparées en amont et qui permettent de récolter des données qualitatives. Pour ce faire, nous avons mené un total de 18 entretiens dans le cadre de cette observation. En effet, dans un premier temps, nous nous sommes entretenus avec les **responsables des cinq offices régionaux de placement (ORP) valaisans** ainsi que **leurs répondants entreprise**⁵. Dans un deuxième temps, nous avons également **rencontré deux chefs de service de l'administration cantonale valaisanne** dont les activités sont directement liées au développement d'infrastructures routières et qui sont parmi les principaux mandants de travaux publics du canton. Dans un troisième temps, nous avons organisé des rendez-vous avec **dix entreprises valaisannes actives dans le domaine de la construction**. Afin de garder une certaine logique dans nos choix, nous avons demandé aux répondants entreprise de chaque ORP d'identifier deux entreprises de leur région respective qui remplissent les critères suivants :

- La taille (une entreprise de taille significative sur le marché de la région) ;
- Le rayon d'activité (une entreprise active en plaine et une entreprise active en montagne) ;
- Le domaine d'activité (une entreprise du gros œuvre et une entreprise du second œuvre) ;
- Un taux de licenciement important durant la période hivernale de ces dernières années.

⁵ Un répondant entreprise est conseiller en personnel, spécialiste en placement qui soutient les entreprises dans toutes leurs démarches de recrutement et qui les informe également sur toutes les questions en lien avec l'assurance-chômage. De par ce contact étroit avec les entreprises locales, le répondant dispose d'une connaissance fine du tissu économique de sa région.

Enfin, nous avons conclu nos entretiens avec **une agence de placement** dont les activités se concentrent principalement dans le gros œuvre et le bâtiment.

2. Analyse et observation

Cette deuxième partie de l'étude est donc consacrée à l'analyse de ces données qualitatives. En effet, il s'agit de voir si nous observons des concordances ou des discordances dans la relation entre le cadre conceptuel (nos hypothèses) et la réalité du terrain.

Hypothèse N°1 : facteur météorologique

De manière générale, le facteur météorologique peut avoir une influence plus ou moins importante sur l'activité d'une entreprise de la construction. Plus précisément, parmi toutes les entreprises rencontrées, il en ressort que celles actives dans le gros œuvre sont plus sensibles aux variations de la météo que celles actives dans le second œuvre. Par exemple, une entreprise œuvrant dans la construction de routes n'aura d'autres choix que de mettre ses activités à l'arrêt en cas d'hiver rigoureux, ce qui ne se sera pas forcément le cas d'une entreprise d'électricité qui pourra continuer avec l'avancée des travaux en intérieur.

Dans le cas particulier qui nous intéresse, à savoir la période allant de novembre 2021 à mars 2022, les conditions météorologiques ont été très favorables à la poursuite des activités de la construction (températures plutôt clémentes, peu de précipitations, etc.). De manière intuitive, nous pourrions donc conclure que ce facteur explique le faible nombre de demandeurs d'emploi du secteur de la construction durant la période observée. Or, si tant est que la météo ait eu une influence sur le nombre d'inscriptions ou de désinscriptions durant l'hiver 2021/2022, **celle-ci a été anecdotique selon les retours lors de nos différents entretiens**. Pour rappel, au début du mois de décembre 2021, de grandes quantités de neige sont tombées jusqu'en plaine mais malgré cela, il n'y a pas eu un pic d'inscriptions par la suite. Selon plusieurs de nos interlocuteurs et dans le contexte actuel (nous y reviendrons plus bas), il faudrait un phénomène météorologique exceptionnel pour que cela ait une influence considérable sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans nos ORP. Par conséquent, il s'agit de nuancer notre première hypothèse et constater que **la météo n'a pas d'impact direct sur notre problématique : elle peut être perçue comme une variable dans une équation relativement complexe et dont le poids n'est pas significatif**.

Enfin, notons également que certaines entreprises rencontrées ont évoqué la notion de « **combinaison d'activités** » qui touche une partie de leurs employés. En effet, en hiver, lorsque les principaux travaux doivent être interrompus, elles utilisent du personnel pour faire du déneigement de routes, du nettoyage et de la maintenance de machines ou encore, certains collaborateurs sont même engagés auprès des remontées mécaniques de leur région.

Hypothèse N°2 : présence moins importante de saisonniers dans la branche de la construction

Il ressort de nos échanges avec les acteurs rencontrés que la branche de **la construction souffre effectivement d'une présence de moins en moins importante de travailleurs saisonniers**⁶ et, plus particulièrement, de ceux en provenance du Portugal⁷. Une « *migration de retour* » est observée et elle est une explication non-négligeable de la baisse du chômage dans ce secteur d'activité.

A la suite de la période de crise sanitaire, la reprise se fait sentir partout en Europe depuis quelques mois. De fait, beaucoup de pays européens voient leur situation économique s'améliorer, incitant ainsi certains travailleurs à ne plus venir chercher du travail en Valais. Les personnes que nous avons interrogées soulignent le fait que, quand bien même les salaires restent plus bas dans ces pays, la situation des travailleurs y est meilleure, en termes de pouvoir d'achat notamment, qu'en Suisse où ils doivent souvent composer avec des

⁶ Par exemple, l'ORP de Sierre comptabilisait un pic de 578 saisonniers dans la construction lors de la saison 2014/2015 alors que pour la saison 2021/2022, ce chiffre est de 384 (variation de -194 saisonniers sur toute cette période).

⁷ Notons que nous pouvons également inclure dans ce constat les travailleurs venant d'Espagne, d'Italie ou de certains pays de l'ex-Yougoslavie.

dépenses relativement élevées tels que les loyers, assurances et autres charges sociales. De plus, ces travailleurs au statut « *saisonnier* » sont souvent éloignés de leur famille. Ainsi, même s'ils gagnent quelques centaines de francs en moins, ils estiment avoir de meilleures conditions en restant travailler dans leur pays.

Le Portugal – dont la communauté est fortement représentée dans le secteur de la construction – en est l'exemple le plus parlant. En effet, depuis environ trois ans, les acteurs valaisans du monde de la construction observent que non seulement les travailleurs en provenance du Portugal sont de moins en moins nombreux mais surtout qu'il y a beaucoup de retours au pays, notamment de profils plus jeunes. A cela s'est ajoutée la fin de la crise sanitaire qui est venue renforcer ce phénomène : l'économie portugaise se portant de mieux en mieux, cela a eu pour effet de « retenir » au pays les personnes qui, habituellement, venaient en tant que saisonniers dans notre canton. De plus, l'instauration du principe d'échange automatique de renseignements en matière fiscale avec l'Union Européenne (UE) joue désormais un rôle d'incitation supplémentaire pour celles et ceux qui résident en Suisse et qui possèdent un bien immobilier dans leur pays d'origine. Il faut aussi avoir à l'esprit que les niveaux de formation se sont améliorés ces dernières années au Portugal, comme dans d'autres pays pourvoyeurs de main-d'œuvre d'ailleurs, ce qui influence naturellement le choix de carrière professionnelle qui, désormais, s'oriente davantage vers les services (secteur tertiaire) que vers le secteur secondaire.

Enfin, il est intéressant de relever que cette absence plus marquée de travailleurs saisonniers observée dans la construction **génère un phénomène de concurrence entre entreprises de la branche**⁸. L'activité est tellement dynamique dans toutes les régions du canton que les employeurs veulent éviter à tout prix d'être confrontés à un manque de main-d'œuvre qui les pénaliserait. **Cela se répercute donc jusque dans les ORP qui constatent moins d'inscriptions au chômage.**

Hypothèse N°2.1 : présence plus nombreuse de travailleurs à contrat à durée indéterminée

Sans même devoir nous pencher de manière approfondie sur les relations contractuelles entre employeurs et employés de la construction, **nous pouvons affirmer aujourd'hui que les entreprises gardent plus facilement leurs employés à l'année.** En effet, pour expliquer cette tendance, deux raisons principales ressortent de nos discussions. D'une part, avec la **pénurie de main-d'œuvre** en toile de fond de notre problématique, les patrons d'entreprises⁹ ne veulent plus prendre le risque de « perdre » leurs employés en les licenciant durant la période hivernale. D'autre part, le monde de la construction adopte de plus en plus **un format annuel au niveau des chantiers**, à savoir qu'il y a un étalement des travaux qui s'effectuent désormais sur une période de 12 mois (contre 9 mois auparavant). La saison de la construction se prolonge aussi bien dans le bâtiment que dans le génie civil, sous réserve des conditions climatiques. En effet, ces dernières années, les travaux ne reprenaient qu'après Pâques ou au plus tôt en avril alors qu'en 2022 par exemple, plusieurs chantiers avaient repris bien avant, y compris dans les régions de montagne. Désormais, l'activité des chantiers ne s'interrompt que très brièvement à Noël et à Nouvel An, ce qui entraîne naturellement beaucoup moins de licenciements.

En outre, il semblerait qu'un changement de mentalité s'opère au sein de certaines entreprises : par exemple, il n'est pas rare de voir qu'elles accordent davantage de flexibilité à leurs employés (notamment en termes de vacances, d'aménagement d'horaire, voire de temps partiel) afin de les mettre dans les meilleures conditions possibles et de les garder au sein de leur structure. Les « règles du jeu » tournent désormais plutôt à l'avantage de ces derniers du fait de la pénurie de main-d'œuvre. Dès lors, il est possible d'observer une tendance au CDI à la hausse qui doit être perçue ici comme la conséquence de ce contexte si particulier plutôt que de la cause du faible niveau du chômage dans la construction¹⁰.

⁸ Pour l'anecdote, certaines entreprises dénoncent cette concurrence qui est devenue une « véritable jungle ». Dans les faits, des patrons n'hésitent même plus à se rendre à la sortie d'ateliers d'autres entreprises pour démarcher leurs travailleurs tant le manque de personnel se fait sentir.

⁹ Cela concerne aussi bien les petites entreprises artisanales que les plus grosses entités de la construction.

¹⁰ Par exemple, une entreprise nous a expliqué qu'elle avait pour habitude de procéder à des engagements à durée déterminée de janvier à novembre et, si nécessaire, de les prolonger jusqu'à Noël. A l'heure actuelle et au vu de la situation tendue, le CDI est directement appliqué.

Il est intéressant de mentionner que cette hypothèse a également amené nos échanges sur le sujet du projet « SAPIL »¹¹. En effet, cette crainte ressentie par les employeurs est accentuée avec la présence des mécanismes de « SAPIL » qui obligent les assurés à chercher un emploi fixe lorsqu'ils se retrouvent inscrits au chômage alors qu'auparavant, l'Assurance Chômage (AC) pouvait être perçue comme un « pont » entre le terme des activités à la fin de l'automne (ou au début de l'hiver) et la reprise de celles-ci au cours du premier trimestre de l'année suivante. Dès lors, afin de ne pas prendre le risque de les voir définitivement quitter l'entreprise, les patrons incitent leurs employés à ne pas s'inscrire auprès d'un ORP. En parallèle et étant soumis à de fortes contraintes et obligations par l'AC, un nombre non-négligeable de travailleurs de la construction préfère s'éviter cette pression en renonçant à une inscription au chômage, même pour un gain intermédiaire, et privilégie par exemple un retour au pays pour les Fêtes de fin d'année.

Enfin, notons que cette tendance aux engagements fixes des employés a des répercussions sur les agences de placement. En effet, en nous entretenant avec une agence dont les activités se concentrent principalement dans le gros œuvre et le bâtiment, nous avons pu nous rendre compte que la situation était actuellement paradoxale et difficile pour ces entités. Les mandats des clients sont nombreux mais elles n'ont pas de personnel à proposer, ce qui induit une baisse de leur chiffres d'affaires et – par extension – de probables licenciements à prévoir. Concrètement, lorsqu'elles placent aujourd'hui un travailleur dans une entreprise, cette dernière en profite pour l'engager de manière fixe et se prémunir ainsi au mieux contre le manque de personnel disponible.

Hypothèse N°3 : réorientation vers d'autres secteurs d'activité

C'est principalement dans la région du Haut-Valais que cette hypothèse se confirme et se présente comme un facteur supplémentaire (par rapport aux autres régions du canton) qui explique des chiffres du chômage si bas. En effet, malgré la présence d'importants sites industriels dans d'autres régions du canton (notamment à Sierre¹² et à Monthey¹³), cette réorientation significative vers un autre secteur d'activité s'observe véritablement dans le Haut-Valais. Cette partie du canton profite de la présence de quatre grandes entreprises (Lonza, Arxada, DSM et Scintilla) pour un bassin de population d'environ 85'000 habitants. Ces employeurs – *a fortiori* la Lonza depuis quelques mois – offrent une multitude de postes (par le biais de la création de nouveaux postes ou par des départs à la retraite) débauchant ainsi du personnel auprès des secteurs de l'artisanat. Cet appel d'air massif crée un important déséquilibre dans la mesure où une forte pénurie de main-d'œuvre se fait actuellement sentir dans plusieurs autres secteurs d'activité et la construction n'y échappe pas. A titre d'exemple, une entreprise haut-valaisanne du gros œuvre que nous avons rencontrée a dû faire face ces derniers mois à une douzaine de départs vers la Lonza, car les employés estimaient que les conditions de travail y étaient meilleures. D'ailleurs, lors de nos discussions, nous avons appris que **des entreprises de la construction ont vu certains de leurs employés quitter leurs effectifs pour rejoindre ceux de la Lonza suite à des travaux effectués directement sur le site chimique**. Désormais et par crainte d'être confrontées au même problème, il semblerait que certaines entreprises évitent de répondre aux appels d'offres de la firme chimique. Plus largement, nous pouvons aussi relever que des domaines tels que l'administration publique (les postes de cantonniers et de policiers), voire le paraétatique (l'entreprise OIKEN par exemple) sont souvent cités par les acteurs rencontrés comme étant des employeurs très attractifs vers lesquels des employés de la construction n'hésitent pas à s'orienter.

A l'inverse, il est intéressant de relever que du fait de cette pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction, **ce dernier génère lui-aussi un appel d'air en « aspirant » des travailleurs de l'agriculture**. Ce phénomène a notamment été observé du côté de la région de Sierre où des personnes employées sur des domaines agricoles ont été attirées par des conditions – physiques et salariales – plus attractives (le salaire

¹¹ L'objectif principal du projet pilote lancé en 2015 était de réduire le taux de chômage saisonnier et donc les frais d'exécution de la loi sur l'assurance-chômage par l'adaptation de la prise en charge des demandeurs d'emploi du chômage saisonnier.

¹² Dans la région de Sierre, les acteurs du monde de la construction ne considèrent pas l'industrie régionale comme un concurrent direct dans la mesure où les conditions d'engagement de ce secteur d'activité ne sont pas forcément plus attractives.

¹³ Même si ce n'est plus le cas de nos jours, il fut une époque où les entreprises de la construction basées dans la région du Bas-Valais souffraient de la redoutable concurrence du site chimique monthey-san qui offrait des conditions plus attrayantes que celles qui étaient appliquées dans le monde de la construction.

horaire allant parfois du simple au double, continuité et stabilité du travail sur l'année, etc.). **Cependant, cette tendance reste pour le moment peu marquée et ne compense pas le manque de ressources humaines auquel la branche fait face depuis un certain temps.**

Finalement, les discussions autour de cette hypothèse nous ont aussi permis d'élargir quelque peu le débat en abordant les effets induits par la mondialisation dont un en particulier qui semble être plutôt marquant chez les PME du gros œuvre avec une taille plus importante : la perte d'identification, voire la diminution de la loyauté des employés envers leur employeur de nos jours. En d'autres termes, au sein de certaines entreprises, beaucoup de mouvements et de brassages sont observés au niveau de leur personnel. Le cas d'une entreprise dans la région de Sion est éloquent, car depuis qu'elle a été rachetée par un groupe étranger, certains ouvriers qui y travaillaient depuis 10-15 ans sont partis. **Il s'agira donc de prendre en considération et d'être attentif à ce phénomène de « mobilité » accrue dans les années à venir, a fortiori dans un environnement d'internationalisation des chaînes de production et où le pouvoir de décision est en dehors de la Suisse.**

Hypothèse N°4 : période de haute conjoncture

Nos différents entretiens confirment de manière unanime que la branche de la construction valaisanne se trouve actuellement (année 2022) dans une période de très haute conjoncture. La plaine du Rhône dans son ensemble est un vaste chantier : dans le second œuvre par exemple, il n'y a jamais eu autant de travail selon les retours obtenus de la part des ORP et des entreprises concernées alors que dans la région de Viège et Brigue, la demande en biens immobiliers a explosé.

La marche des affaires est donc vraiment positive avec des carnets de commande très bien remplis. Les entreprises du secteur profitent des demandes dans la construction d'infrastructures publiques ainsi que d'investissements dans le domaine du logement. L'activité est particulièrement soutenue par les projets d'extension et de rénovation (celle-ci génère par exemple du travail durant les mois d'hiver). En effet, la potentielle crise énergétique qui se profile couplée à l'objectif du canton du Valais d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 accentue fortement le besoin en pompes à chaleur, panneaux solaires ou autres systèmes de production d'énergie propre. Ainsi, par anticipation, la population souhaite entreprendre les travaux nécessaires, d'autant plus que des subventions ont été mises en place par les pouvoirs publics.

En somme, cette situation positive devrait perdurer en tout cas jusqu'en 2024 selon les observations faites par les entreprises et les ORP rencontrés¹⁴ avec, **comme bémol majeur dans le contexte actuel favorable, la pénurie de personnel**¹⁵ ! Ce problème contraint même certains patrons à réduire la cadence en décalant dans le temps des travaux ou même parfois en refusant des demandes, ce qui était impensable il y a encore cinq ans.

Hypothèse N°4.1 : effet de rattrapage suite à la période du COVID

Cette période de haute conjoncture se caractérise notamment par un effet de rattrapage à la suite du ralentissement généralisé des activités économiques lors de la crise sanitaire de mars 2020. En effet, les mesures prises par les autorités ayant été relativement restrictives, la population a eu moins d'opportunité de dépenser (notamment dans les loisirs, les restaurants, les vacances, etc.) et une partie de celle-ci en a *de facto* profité pour thésauriser et augmenter ainsi sa capacité financière. Combiné à une politique monétaire favorable (taux d'intérêt bas jusqu'au premier trimestre 2022), **cela a eu pour effet une nette progression de la demande en biens immobiliers en Valais ces derniers mois.** Une demande soutenue non seulement par la population locale mais aussi par un nombre important de citoyens provenant des cantons voisins pour qui, durant la période COVID, le canton du Valais a eu un attrait particulier. Pendant les semaines de confinement, ces derniers ont pu constater que vivre dans un logement de petite taille (qui plus est en ville) n'était pas la

¹⁴ Dans le Haut-Valais, si la Lanza ne rencontre pas de problèmes majeurs (nécessité de réduire les places de travail par exemple), la situation actuelle devrait se prolonger sur les prochains mois selon l'ORP du Haut-Valais. De plus, certaines entreprises nous ont – elles aussi – avoué avoir une vision à plusieurs mois avec de gros chantiers prévus et un nombre importants de contrats déjà signés, ce qui n'arrive pas toutes les années.

¹⁵ Afin d'illustrer cette pénurie, un des Services de l'Etat rencontré nous a fourni un indicateur intéressant : le nombre de postulations pour les postes de cantonniers. En effet, le nombre de postulations est passé d'environ 120 en 2016 à environ 40 aujourd'hui dans la région du Haut-Valais. Pour le reste du canton, c'est à peu près 50% de postulations en moins.

solution idéale et se sont ainsi tournés vers le marché immobilier de la plaine du Rhône ou ont investi dans des résidences secondaires en montagne.

Plus largement, le fort ralentissement économique provoqué par la crise du COVID n'a pas eu d'effets majeurs sur les activités de la construction. En d'autres termes, en comparaison avec d'autres secteurs économiques tels que l'hôtellerie-restauration, l'évènementiel ou encore le commerce, les chantiers de la construction n'ont pas été mis à l'arrêt. Cette décision des autorités fédérales a d'ailleurs provoqué diverses réactions allant de la satisfaction chez certains à pouvoir avancer avec les travaux planifiés jusqu'à de l'incompréhension, voire de l'inquiétude chez d'autres qui estimaient anormal de devoir se rendre sur leur lieu de travail en pleine pandémie et ainsi « mettre leur vie en danger ». Si, dans ce contexte de récession, la grande majorité des entreprises de la construction n'a pas été prétéritée au même titre que d'autres acteurs économiques, elles ont toutefois dû faire face à certaines dépenses supplémentaires induites par la mise en place de mesures sanitaires rigoureuses¹⁶ : frais de déplacement des employés avec leurs véhicules privés car interdiction d'être à plusieurs dans une camionnette, frais de matériels de protection (masques, gel désinfectant), etc. Finalement, il nous paraît intéressant de mentionner que, lors de certains de nos entretiens, le télétravail a été présenté comme une conséquence positive de cette période du COVID dans la mesure où les entreprises peuvent désormais profiter d'une présence plus élargie des particuliers à leur domicile en cas de travaux à y effectuer. Cette nouvelle flexibilité est perçue comme une véritable opportunité.

3. Conclusion

A la suite de nos différentes rencontres et échanges avec des acteurs directement concernés par la question du chômage et de la pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la construction, nous avons pu obtenir une série de données qui nous ont permis de « mettre à l'épreuve » nos hypothèses. Par conséquent, dans cette partie conclusive, il s'agira de revenir de manière synthétique sur chacune d'elles afin de voir dans quelle mesure elles se vérifient ou pas. De plus, nous chercherons à élargir notre focale en évoquant des perspectives d'avenir, des risques ainsi que des pistes d'amélioration pour ce secteur de la construction qui fait actuellement face à certaines tensions.

Dans un premier temps, si nous nous penchons sur notre première hypothèse, nous pouvons affirmer que **le facteur météorologique ne représente pas un poids prépondérant dans notre problématique de départ**. En effet, si nous imaginons cette dernière comme une équation, la météo serait – selon la plupart de nos interlocuteurs – une variable avec une pondération inférieure aux autres causes. En d'autres termes, à lui seul, le facteur météorologique ne peut pas expliquer ce que nous observons aujourd'hui au niveau des chiffres du chômage qui sont très bas dans la construction. **Le constat est similaire pour notre troisième hypothèse (réorientation vers d'autres secteurs d'activité) dans la mesure où celle-ci se vérifie principalement dans la région du Haut-Valais** et n'a donc que très peu, voire pas du tout d'influence lorsqu'il s'agit du canton pris dans sa globalité. En revanche, ce sont surtout **les hypothèses sur le nombre de saisonniers et les engagements fixes (deuxième hypothèse) ainsi que sur la période de haute conjoncture (quatrième hypothèse) qui se confirment auprès des différentes personnes rencontrées**. Depuis plusieurs mois, le monde valaisan de la construction fait face à ce que nous pourrions appeler une « injonction paradoxale » : d'un côté, la demande est forte et ne cesse de croître (nouvelles constructions, rénovations, projets liés au Rhône¹⁷, etc.), le volume financier ainsi que les instruments de financement sont disponibles (fonds routiers, manne financière des fonds de pension, etc.) mais de l'autre côté, la courbe des ressources humaines suit une tendance opposée. **De fait, cette situation contradictoire – pénurie de main-d'œuvre en pleine période de forte activité – apporte les éléments de réponse nécessaires à notre question de départ.**

¹⁶ Une entreprise a chiffré le montant de ces frais supplémentaires entre 2.5 et 3 millions de francs, soit 20% de son chiffre d'affaires.

¹⁷ D'ici quatre à cinq ans, certains projets liés au Rhône devraient débiter avec des investissements qui passeront de 5 millions à 50 millions de francs par année, ce qui mobilisera de la main-d'œuvre principalement en hiver (d'octobre à mars). Ce sont des travaux planifiés sur le long terme avec, au total, 3.5 milliards d'investissements prévus. La demande restera donc à un niveau élevé mais reste à savoir si l'industrie de la construction pourra y répondre en termes de main-d'œuvre.

Dès lors, dans un second temps, nous pouvons nous demander si la situation actuelle se prolongera dans le temps et, plus globalement, quelles sont les perspectives futures pour ce secteur d'activité ? Faire des prévisions s'apparente souvent à un jeu d'équilibriste, *a fortiori* dans un contexte rendu incertain par des facteurs exogènes tels que le conflit armé en Ukraine, la hausse des prix ou les goulets d'étranglement. De l'avis des personnes rencontrées, **les effets que nous observons aujourd'hui devraient être durables et le chômage dans la construction ne devrait ainsi plus atteindre de sommets comme observés par le passé. Autrement dit, la courbe de la saisonnalité devrait s'atténuer en ce qui concerne le chômage dans la construction**¹⁸. De plus, même si un nouvel épisode de crise sanitaire devait se manifester ou que la pénurie de matériaux venait à durer plus longtemps que prévu (à condition toutefois que celle-ci ne s'éternise pas), l'impact sur le chômage devrait rester limité notamment grâce à l'instrument de la RHT qui agirait comme un filet de protection permettant d'éviter notamment des licenciements¹⁹. **Cependant, dans cette période de forte activité de constructions, nous ne pouvons pas faire abstraction de certains risques qui planent et qui pourraient venir jouer les trouble-fêtes et ce, dès 2023**. En effet, un de ces risques (et accessoirement celui qui provoque les plus grandes craintes chez les patrons d'entreprises) renvoie à l'accès de la population aux liquidités et, plus largement, à son pouvoir d'achat. Il est primordial de préserver ce dernier et d'éviter une crise financière globale d'autant plus que les taux hypothécaires sont partis fortement à la hausse ces derniers mois²⁰. S'ils se stabilisent à un niveau élevé sur une durée prolongée, la demande en biens immobiliers pourrait fléchir et entraîner ainsi un ralentissement généralisé des activités de ce secteur. Ainsi, dans un contexte d'inflation galopante²¹ et de potentielles hausses des salaires pour leurs employés, l'enjeu pour les entreprises de la construction ne sera pas des plus aisés : contrôler au mieux les répercussions sur les clients finaux. Mentionné quelques lignes plus haut, le rachat d'entreprises locales par de grands groupes étrangers peut également constituer un risque, car ce type d'opérations peut potentiellement mener à une perte au niveau de l'ancrage local. Le siège principal ainsi que le pouvoir décisionnel se trouvant à l'étranger, que se passerait-il si la conjoncture économique venait à se dégrader (licenciements, restructuration, etc.) ?

Pistes de réflexion

Enfin, pour conclure notre observation, nous proposons quelques pistes de réflexion afin d'apporter des solutions à ce problème de pénurie de main-d'œuvre qui est, pour rappel, en toile de fond de notre questionnement.

Dans un premier temps, un véritable potentiel d'amélioration a été identifié au niveau de **la formation**. En effet et sans exception, **toutes les entreprises font état d'un désintérêt de plus en plus prononcé des élèves finissant l'école obligatoire pour les métiers de la construction**. Le nombre de candidats pour les places d'apprentissage est au plus bas et pour ceux qui choisissent malgré tout cette voie, il s'avère souvent que les profils et la motivation ne correspondent pas aux exigences attendues pour de tels métiers. **Dans ce contexte et afin d'agir le plus efficacement possible, un entrepreneur rencontré estime qu'il est essentiel de confronter et sensibiliser la jeune génération aux réalités économiques dès la 8^{ème} Harmos** (anciennement 6^{ème} primaire). Cela peut notamment se faire par la mise en place d'un dialogue transversal entre le métier (monde de la construction), les écoles (à travers les conseillers en orientation) ainsi que les services étatiques concernés. Dans le même temps, cette démarche pourrait permettre de traiter un autre problème soulevé en lien avec la politique de formation. Que ce soit au niveau de la Suisse ou au niveau cantonal, cette dernière est de plus en plus axée sur la valorisation de l'apprentissage dans ce secteur en « déconstruisant » son image renvoyant à un apprentissage lourd et pénible pour les jeunes. Dans les faits, cela se traduit par un nombre croissant de jeunes qui, après leur apprentissage, passent par la voie de la maturité professionnelle puis d'étude à la Haute Ecole spécialisée (HES) afin d'obtenir un diplôme d'ingénieur. Le corollaire de ce phénomène est que le statut

¹⁸ Il ressort de nos entretiens qu'au vu de la tendance à la baisse observée depuis 2016, nous nous dirigeons probablement vers un seuil incompressible du chômage dans la construction. Reste à savoir où se situera précisément le point d'inflexion.

¹⁹ La RHT est – entre autres – un outil prévu pour des situations exceptionnelles telles que nous en avons fait l'expérience tout au long de l'année 2022 avec un contexte international très instable générant des problèmes d'approvisionnement.

²⁰ En Suisse, les taux hypothécaires ont atteint leur plus haut niveau depuis 2014.

²¹ Par exemple, une entreprise a expliqué devoir composer avec une hausse du prix du matériel toutes les trois semaines allant 7% de 10% (contre +0.4% sur une année par le passé).

du « simple ouvrier » tend à se raréfier. Autrement dit, cette politique de valorisation de l'apprentissage est perçue dans le milieu de la construction comme un piège qui se referme sur ces métiers²².

Dans la continuité des propos précédents, la **communication** représente un second axe de travail et de développement. Plus précisément, **il paraît important que le monde de la construction continue de mettre l'accent sur la dimension écologique du métier par le biais d'une communication positive afin de valoriser ses pratiques dites « vertes »** comme ce fut le cas dernièrement avec la passerelle fabriquée à l'aide de béton totalement recyclé au carrefour routier de Pont-de-la-Morge entre Sion et Conthey. Cet aspect doit être renforcé auprès des jeunes générations, qui sont très mobilisées et sensibles aux questions environnementales, à travers notamment différentes actions déjà mises en place telles que les visites de chantiers avec les écoles primaires ou encore les journées « *Futur en tous genres* ».

Depuis plusieurs années et contrairement aux habitudes de la génération des *baby-boomers*, **nous évoluons dans une société où les individus – en tant qu'agents économiques – ont nettement moins d'attaches à un lieu précis ou à une entreprise en particulier**. Ce mouvement de fond étant imparable, les entreprises n'ont d'autres choix que de s'adapter en tentant de trouver des solutions qui répondent aux aspirations professionnelles de la main-d'œuvre « nouvelle génération ». Dès lors, un **travail d'attraction** et de **fidélisation** peut constituer une troisième piste de réflexion en lien avec ce problème de pénurie de main-d'œuvre. Désormais, les patrons d'entreprises ne peuvent pas négliger les aspects extraprofessionnels d'une vie et doivent être conscients des enjeux sociétaux actuels. Pour y parvenir, le mode de fonctionnement de leur entreprise doit être adapté et cela passe donc par une série de mesures à prendre (autant que possible) : une organisation davantage horizontale, une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, l'introduction du temps partiel, etc.

Ce n'est pas la première fois dans l'Histoire du canton du Valais que le monde de la construction est confronté à une forte pénurie de main-d'œuvre. En effet, dans le cadre de grandes réalisations et de grands chantiers (tunnels, barrages ou encore routes et autoroute), une importante immigration a été rendue nécessaire à partir du milieu du 20^{ème} siècle. Durant toutes ces années, cette main-d'œuvre affluait de pays tels que l'Italie, l'Espagne, le Portugal ou des pays l'ex-Yougoslavie. Or, comme nous l'avons vu précédemment, les effectifs de travailleurs provenant de ces régions tendent à s'amenuiser et il serait dès lors intéressant de mener une réflexion pour savoir dans quelle mesure un **élargissement de l'accès au marché du travail suisse à d'autres régions du monde (essentiellement aux régions non-européennes comme l'Afrique ou l'Amérique du Sud par exemple)**²³ est envisageable. C'est une thématique éminemment politique et qui se joue au niveau fédéral mais elle ne pourra pas être ignorée si la situation actuelle perdure.

Finalement, pour enchaîner et conclure avec ces considérations à caractère davantage politique, un point intéressant a été relevé au cours d'un de nos entretiens et mérite d'être mentionné : **l'implication de personnes issues du monde de la construction dans la vie politique**. En effet, la présence d'ingénieurs (ou autres corps de métiers du bâtiment) dans les différentes strates du pouvoir politique (notamment les exécutifs cantonaux ou l'exécutif fédéral) est relativement faible alors qu'elle permettrait de répondre aux problématiques du secteur de la construction, dont la pénurie de main-d'œuvre. Dans une telle vision, intégrer dans les processus politiques un plus grand nombre de profils issus du monde de la construction pourrait être une piste à creuser.

²² Par exemple, certaines entreprises ont fait part à un ORP du canton de leur mécontentement envers l'Etat qui met en place cette politique de formation.

²³ Pour rappel, actuellement, les bases régissant l'admission sur le marché suisse du travail prévoient que les travailleurs provenant d'Etats tiers (Etats non-membres de l'UE ou de l'AELE) doivent obtenir une autorisation soumise à des critères stricts pour s'établir en Suisse. Leur admission n'est envisageable que si aucun travailleur n'est disponible sur le marché du travail intérieur ou sur les marchés de l'emploi de l'UE/AELE.

Résumé des pistes de réflexion issues des entretiens

Afin d'apporter des solutions au problème de pénurie de main-d'œuvre qui est en toile de fond de notre questionnement, voici des pistes de réflexion à prendre en compte par les différents acteurs concernés :

- Poursuivre les actions mises en place par le Service de la formation professionnelle (SFOP) au niveau de la formation afin d'éveiller l'intérêt de la jeune génération pour les métiers de la construction ;
- Intégrer dans la communication des professionnels de la branche (entreprises, associations faitières, etc.) les dimensions des enjeux contemporains qui ont une résonance particulière auprès des jeunes d'aujourd'hui (écologie, développement durable, nouveau modèle de management, etc.) ;
- Renforcer l'attractivité et la fidélisation au sein même des entreprises de la construction ;
- Elargir l'accès au marché du travail suisse à des travailleurs provenant d'Etats non-membres de l'UE ou de l'AELE ;
- Impliquer davantage les acteurs issus du monde de la construction dans la vie politique ;
- Promouvoir les opportunités qu'offre la branche de la construction en Valais directement dans les pays pourvoyeurs de main-d'œuvre.